

Albanais du Kosovo. Bien qu'un nouveau point de repère ait été établi, il est moins probable cependant que l'OTAN agisse au-delà de l'Europe. De son côté, l'ONU a reconnu qu'elle devait faire face aux nouveaux défis que suscite le paradigme de la sécurité humaine. La protection de la population doit être mise au coeur des activités de l'ONU. Toutefois, il faut établir des critères clairs s'appliquant à l'intervention humanitaire si l'on veut éviter d'être accusé de néo-colonialisme occidental par les pays en développement. Il ne faut pas non plus que ces critères deviennent un obstacle à l'action. Geoffrey Pearson suggère que peut-être la Convention sur le génocide pourrait former la base de l'établissement de critères relatifs à l'intervention humanitaire. Certains réagissent négativement à cette proposition, car la Convention ne fait pas de différence entre les sexes, et un grand nombre des atrocités récentes étaient perpétrées contre les femmes (p. ex., le viol).

Les Canadiens continuent d'appuyer l'intervention humanitaire. La couverture télévisée est la clé de ce soutien de l'opinion publique. Les Canadiens disposent également d'une puissance aérienne de première qualité et d'un service diplomatique professionnel. Bien que le ministre Axworthy y apporte de l'énergie, le service extérieur est à court de ressources.

Dean Oliver, du Musée canadien de la guerre, souligne que la nature humaine est telle que les forces militaires auront toujours un rôle important à jouer pour assurer la sécurité. Il ajoute que les principes de la sécurité humaine sont en désaccord avec la capacité de mettre en oeuvre les mesures visant à l'assurer. Les conflits entre États ne sont pas une chose du passé. L'intervention au Kosovo a montré que l'OTAN est le moyen le plus efficace d'aborder les problèmes de sécurité internationale. Dans le contexte de la sécurité humaine, on sous-estime l'utilité des forces militaires et on fait appel aux forces « résiduelles ». La capacité militaire actuelle est poussée au-delà de ses limites et est insuffisante. Cette situation pourrait contribuer à miner la crédibilité du Canada lorsqu'il doit s'acquitter des engagements qu'il a pris à l'égard de la sécurité humaine. En réponse à cet appel en faveur de l'accroissement de la capacité militaire, Bob Miller, du Centre parlementaire, dit douter que cet appel soit entendu dans le contexte restrictif de l'environnement financier actuel.

Donna Winslow, de l'Université d'Ottawa, fait remarquer que le devoir de l'institution militaire devrait être d'assurer que le milieu est favorable à la consolidation de la paix. Il appartient à d'autres de créer un environnement propice à la démocratie. Les rapports complexes qui existent entre les composantes militaire et civile des interventions humanitaires doivent être disséqués. Il faut qu'un nouveau cadre de référence soit établi afin d'incorporer les divers participants aux interventions humanitaires, y compris les ONG et les organismes para-étatiques. Les discussions militaires ne peuvent plus avoir lieu à l'écart des discussions politiques. Des tribunes doivent être établies pour faciliter l'échange d'information, l'établissement de réseaux et la coopération entre les divers secteurs de l'État et de la société canadiennes (p. ex., les universités et des organismes tels que le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère).

Brian Tomlinson, du Conseil canadien pour la coopération internationale, indique que le